

La gestion durable des forêts du bassin du Congo

Le bassin du Congo, avec environ 20 % des forêts tropicales, est le deuxième plus grand massif forestier tropical du monde, derrière celui de l'Amazonie et bien avant celui du Sud-Est asiatique. Son importance dans la régulation des grands courants climatiques est incontestable. Toutefois, bien plus que de son étendue, son importance vient également des ressources biologiques végétales et animales qu'il contient, dont un grand nombre d'espèces endémiques. Des pays comme la République démocratique du Congo, avec plus de 11 000 espèces végétales recensées, dont un tiers serait endémique (IUCN, 1989), constitue un véritable phénomène du genre, et ce sans compter la grande diversité des mammifères, primates et oiseaux. Il en est de même du Cameroun et du Gabon. Cinq sites du bassin du Congo font partie du patrimoine mondial, la réserve de faune du Dja, au Cameroun, et les parcs nationaux de Salonga, Kahuzi-Bièga, Virunga et la forêt d'Ituri en République démocratique du Congo.

Le bassin du Congo est d'une importance unique pour l'humanité et l'intérêt qui lui est porté par la communauté internationale est loin d'être usurpé : au fil des ans, les initiatives ont proliféré dans cette région d'Afrique visant la conservation et la gestion rationnelle des ressources forestières. Des structures sous-régionales ont été créées, des initiatives et programmes sous-régionaux ont été mis sur pied, alors que les Ong internationales, les organisations intergouvernementales et autres institutions internationales engagent des actions venant d'ailleurs en soutien à celles lancées par certains pays développés dans le cadre de la coopération bilatérale.

Cette multitude d'initiatives n'est pas du seul fait de l'assistance extérieure, les pays concernés eux-mêmes ont engagé, pour la plupart, des programmes et réformes hardis pour une meilleure maîtrise de la gestion du secteur forestier, avec comme point culminant le Sommet des chefs d'État d'Afrique centrale, en mars 1999. Moment historique pour la région, au cours duquel les chefs d'État, à travers la *Déclaration de Yaoundé*, ont réaffirmé leur engagement de faire de l'Afrique centrale un espace forestier où les ressources sont conservées et utilisées de manière durable pour le bénéfice de leurs populations. Afin de suivre la mise en œuvre des actions prescrites par les chefs d'État, un organisme sous-régional de coordination, d'orientation et de décision vient d'être créé, la Conférence des ministres chargés des forêts d'Afrique centrale (Comifac). La Comifac, quant à elle, est en train de mettre sur pied un *Plan de convergence*, cadre opérationnel de mise en œuvre des actions décidées par les chefs d'État.

Traduire en réalité la vision des chefs d'État ne sera certainement pas chose facile, lorsqu'on prend en compte les problèmes qui se posent à la conservation et à la gestion durable des forêts tropicales en général, et le contexte singulier du bassin du Congo en particulier. Dans le domaine de la conservation du couvert forestier et des ressources biologiques, on note une dégradation des ressources, importante dans ce qu'il est convenu d'appeler les zones critiques (*hot spots*) (MAYEUX *et al.*, 2003). Toutefois, cette dégradation est légèrement inférieure à celles observées dans les autres régions d'Afrique ou d'Asie du Sud-Est, par exemple. Selon les estimations de la FaO, le taux d'évolution annuel du couvert forestier dans la sous-région, durant la

période 1990-2000, est de l'ordre de 0 à - 0,1 % suivant les pays. Les enjeux sont tout aussi importants en matière de gestion durable des ressources forestières. La plupart des sociétés forestières exploitent un capital accumulé depuis des générations et aucune n'est passée en deuxième rotation pour assurer ses approvisionnements de manière continue et économique. C'est cette situation qui a créé la migration caractéristique des exploitations forestières de cette région, laissant dans les zones accessibles et exploitées des forêts complètement dégradées et vidées de leur valeur économique en termes de production de bois d'œuvre, pour se porter vers des zones encore intactes que les difficultés d'accès ont naturellement préservées. Le problème de l'approvisionnement des industries installées va se poser avec de plus en plus d'acuité, et cela d'autant plus que peu d'effort est fait en matière de reboisement et que la plupart des forêts n'ont pas de plan d'aménagement et manquent, ainsi, de cadre fiable pour asseoir une gestion durable.

Le bassin du Congo abrite également une population importante en quête de développement, et c'est à juste titre que celle-ci attend de l'exploitation des immenses ressources forestières de la région une amélioration de ses conditions de vie. Cependant, la contribution de l'exploitation des ressources au relèvement du niveau de vie des populations concernées n'a pas toujours été à la hauteur des attentes. Les raisons tiennent aux systèmes d'exploitation mis en place, à la faible participation de ces populations dans les processus de prise de décision, d'exploitation et de contrôle des activités d'exploitation forestière, à la maîtrise limitée des outils d'aménagement par les exploitants forestiers et à la faiblesse des administrations en charge des forêts en personnels et matériels adéquats. Le problème des administrations forestières dans les pays du bassin du Congo est particulièrement préoccupant et n'a pas encore, à notre avis, reçu toute l'attention voulue. Une réflexion en profondeur sur les missions des administrations forestières dans le contexte d'une gestion durable des forêts, leurs structures et leur financement s'avère essentielle, compte tenu des hésitations, incohérences et contradictions constatées ici et là.

Malgré ces difficultés et insuffisances, il importe de relever les efforts importants en cours dans la région et qui commencent à porter des fruits. En plus de la création de la Comifac, dont il a été fait mention plus haut et qui devrait assurer une plus grande cohérence des interventions, l'on peut souligner que le cadre législatif et réglementaire a été mis à jour dans la plupart des pays, et que des efforts en matière de conservation s'intensifient. La décision du gouvernement du Gabon d'établir un vaste réseau de parcs nationaux et d'aires protégées, tout comme le dynamisme en cours pour la création de zones de conservation transfrontalières en sont des exemples

notables. De même, les plans d'aménagement se mettent peu à peu en place, alors que parallèlement semble se manifester une réelle volonté d'implication des populations locales à tous les stades de la gestion forestière, tout comme celle du secteur privé à s'engager dans la gestion durable des forêts. Le rôle critique joué par certaines Ong, telles que le Wwf et Wcs, qui ont opté pour un accompagnement de ces changements positifs est également à souligner. La contribution de la communauté internationale s'avère particulièrement importante à ce stade pour soutenir les efforts en cours.

Afin d'asseoir la gestion des forêts sur une base saine et durable dans le bassin du Congo, la réflexion doit certainement continuer pour trouver des solutions innovantes aux problèmes identifiés. Le présent numéro de *Bois et forêts des tropiques* vient dans ce sens, à travers divers articles, apporter une contribution importante. La recherche doit également être poursuivie activement, et surtout ses résultats traduits en termes opérationnels pour leur application par les différents acteurs, notamment pour ce qui concerne les structures administratives, la fiscalité, les aspects environnementaux et sociaux de la gestion forestière en général et des concessions forestières en particulier, et la gestion durable des aires protégées. On ne saurait, dans ce contexte, passer sous silence la contribution importante du projet Forafri, soutenu par le Cifor et la coopération française, qui a compilé et mis à la disposition des intervenants un large éventail de résultats précieux de recherche qui peut contribuer à mettre en œuvre une gestion forestière durable.

E. Ze MEKA

International Tropical Timber Organization (Itto)
Forest Industry
International Organizations Center 5F
Pacifco-Yokohama 1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012
Japon

Références Bibliographiques

UICN, 1989. La conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, Uicn.

MAYEUX P., GOND V., MASSART M., PAIN-ORCET M., ACHARD F., 2003. Évolution du couvert forestier du bassin du Congo mesurée par télédétection spatiale. *Bois et Forêts des Tropiques*, 277 (3) : 45-51.